ART. PREMIER N° CD270

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N º CD270

présenté par M. Millienne, rapporteur

ARTICLE PREMIER

 $I.-Au\ début\ de\ la première phrase de l'alinéa 46, substituer au mot :$

« Elle »

les mots:

« La région ».

II. – Procéder à la même substitution à l'alinéa 47.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.